



02148452

FORMULE IV

2

TRIBUNAL DE COMMERCE

MONS. Actes des sociétés

Déposé au greffe du Tribunal de commerce

de ... 05 DEC 2002 ...

e

N°

RÉSERVÉ AU TRIBUNAL DE COMMERCE

RÉSERVÉ AU MONITEUR BELGE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIÉ OU IMPRIMÉ

1. Inscription:

☐ Registre des groupements européens d'intérêt économique

→ n°

☐ Registre des groupements d'intérêt économique

→ n°

☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale

→ n°

☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés

→ n°

☐ Registre des sociétés agricoles

→ n°

Dénomination de la société ou du groupement
(telle qu'elle apparaît dans les statuts)

▷

AGROPHIL PHILIPPE

Forme juridique (en entier)

▷

Société en commandite simple

Siège (rue, numéro, code postal, commune)

▷

Rue de l'Olive 38
7100 LA LOUVIERE

Registre du commerce (siège tribunal + n°)

▷

Mons 142.108

Numéro de T.V.A. ou numéro de Registre national
des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

▷

471 520 859

Objet de l'acte

▷

Changement Siège Social

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux
annexes du Moniteur belge

Le texte doit être rédigé sans natures ni corrections;
il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé;
utiliser, le cas échéant, une ou plusieurs pages sup-
plémentaires, établies sur papier libre, tant en
respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm
selon le modèle tenu à la disposition des intéressés
au greffe des tribunaux de commerce

Le siège social est transféré à l'adresse suivante
et ce à partir de ce jour,

Rue de l'Eglise 60
7100 Haine St Pierre

Fait à La Louvière en trois exemplaires, le
25 Novembre 2002.

Le gérant,

PHILIPPE Hubert

Grandeur minimum du caractère à respecter:

Direction du Moniteur belge
Rue de Louvain 40-42
1000 Bruxelles

Numéro du chèque ou de l'assignation :

Numéro du compte :

Signatures + Nom et qualité

En fin de texte au cas où l'acte ou l'extrait de l'acte comporte plus d'une page.